

8.26

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JUIN 2011

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2011
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 109/2011 de la Municipalité concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'un tronçon de collecteur au Chemin du Closel
6. Préavis No 110/2011 de la Municipalité concernant son rapport sur sa gestion durant l'année 2010
7. Comptes 2010
8. Préavis No 111/2011 de la Municipalité relatif à la réorganisation territoriale de l'Association Régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)
9. Préavis No 112/2011 de la Municipalité sur la demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, pour la durée de la législature 2011/2016, ainsi que sur la demande d'autorisation générale d'emprunter auprès d'autres institutions financières
10. Préavis No 113/2011 de la Municipalité concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011/2016
11. Préavis No 114/2011 de la Municipalité relatif à la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ne pouvant dépasser Fr. 30'000.00 par cas pour les aliénations et Fr. 100'000.00 par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2011/2016
12. Préavis No 115/2011 de la Municipalité sur sa demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la durée de la législature 2011/2016.
13. Préavis No 116/2011 de la Municipalité concernant le crédit de construction d'un nouveau collège au Centre scolaire du Bas de la Fin
14. Rapport d'activité de la Municipalité - législature du 01.07.2006 au 30.06.2011
15. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le président ouvre la séance à 19h.00 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire, au boursier, au public, parmi lequel il se fait le plaisir de saluer particulièrement M. de Benoît, architecte du futur bâtiment scolaire et les trois futurs municipaux.

1. Appel

Présents : 41 Excusés : 8 Absents : 5

Soit 54 membres au total, **M. P. Weber** ayant démissionné.

Signalant la liste des Conseillers qui se sont excusés, **le Président** lit la lettre de M. P.-A. Witzig, absent ce soir également, lettre contenant maints remerciements adressés au bureau et au législatif de la commune.

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation de l'ordre du jour :

M. A. Blaser aimerait que le point 13 soit traité en début de séance puisqu'il s'agit du volumineux dossier concernant le crédit de construction d'un nouveau collège au Centre scolaire du Bas de la Fin.

M. P.-A. Barraz souhaite que le point 6, préavis de la Municipalité No 110/2011 concernant son rapport sur sa gestion durant l'année 2010 soit traité avant.

Le Président, s'assurant de l'accord des membres du Conseil, déclare qu'il traitera le préavis No 116/2011 concernant la construction d'un nouveau collège en 8^{ème} position de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2011

Le Procès-verbal de la séance du 15 mars 2011, approuvé par le Bureau le 1^{er} avril 2011, donne lieu aux remarques suivantes :

M. P. Lancoud relève à la p. 9, « le Conseil communal décide d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 99'000,- pour financer un silo à sel routier. Or il lit dans les conclusions du rapport de la commission des finances qu'un montant de fr. 90'000,- figure sur le plan des investissements. Il demande lequel des deux montants est le bon.

Consultation faite du préavis No 106/2011, le bureau confirme que c'est bien un crédit extrabudgétaire de nonante neuf mille francs qui est sollicité par la Municipalité et accordé par le Conseil communal dans sa séance du 15 mars 2011, (les chiffres donnés sur le plan des investissements ne sont qu'indicatifs et ne sont pas forcément identiques à ceux figurant sur le préavis).

M. M.-A. Boillat, p. 11, au sujet du préavis concernant les travaux de réfection des peintures et crépis de la grande salle communale, propose que son intervention soit ainsi libellée : *"M. M.-A. Boillat demande que l'analyse d'un échantillon soit faite. Il est d'avis qu'on doit aller au-delà des exigences légales dans le but de protéger le mieux possible la santé des travailleurs. Le coût d'une recherche d'amiante sera négligeable dans le budget des travaux projetés."*

Le bureau accepte cette modification, le procès-verbal est corrigé.

3. Communications du Président.

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Voici les communications que je désire vous apporter ce soir : activité soutenue ce printemps pour le bureau, spécialement pour notre secrétaire et votre serviteur : c'est la fin d'une législature mais aussi la mise en place de la prochaine – pas mal de choses à régler et à mettre en place !...

Nous nous étions rassemblés le 15 mars pour une séance du Conseil. Son procès-verbal a été accepté par le bureau le 1^{er} avril.

Le 13 mars, le nouveau Conseil communal était désigné ainsi que 9 suppléants qui avaient aussi obtenu la majorité. Quatre d'entre eux ont décidé de démissionner et ont renoncé ainsi à faire partie des 11 conseillers suppléants. Il fallait donc compléter la liste par 6 personnes au minimum.

Le 5 avril à midi, au bureau communal, 6 inscriptions étaient déposées, ce qui nous évitait ainsi de déplacer le corps électoral du village. Nous avons donc déclaré élus ces 6 candidats. A noter que leur ordre d'entrée dans le législatif n'a pas encore été réglé. Nous y procéderons ultérieurement.

Pour l'ordre d'entrée au Conseil des membres suppléants élus le 13 mars, le nombre de voix obtenues fait foi à savoir :

1^{er} suppléant : M. Serge Casarotto

Le suivant a démissionné (M. Rudolf Dobler)
Celui d'après a quitté la commune (M. Steeve Babey)
Le suivant a démissionné (M. P.-A. Witzig)

2^{ème} suppléant : M. Sylvain Rüfenacht

Les deux suivants ont démissionné
(MM. Manfred Merz et Gian Müller)

3^{ème} suppléant : M. Azdine Bouhedja

4^{ème} suppléant : M. Yves Nicolet

Nous n'avons plus que 10 conseillers suppléants nommés pour la 9^{ème} législature puisqu'entre temps un est parti.

Election toujours mais à la Municipalité : **4 élus au 1^{er} tour**

Deux candidats pour le 2^{ème} tour et le 3 avril le corps électoral de la commune élisait **Mme Erika Lehnherr** 5^{ème} membre de la Municipalité par 264 voix

M. P.-A. Witzig la suivait avec 243 suffrages

Pour une participation de 42,2 %.

3 votations cantonales le 15 mai retenaient l'attention de 42 % des votants de Froideville (canton de Vaud 38%) :

- Un préavis pour les déchets nucléaires :
Non (Froideville 67,8% / Vaud 64,8%)
- Initiative pour un droit à un salaire minimum :
Non (Froideville 57,2% / Vaud 51,1%)
- Prestations complémentaires pour familles et rente-pont :
(LPCFam) Oui (Froideville 53% / Vaud 61,1%)

Je participe toujours avec plaisir à la rencontre des nouveaux habitants de la commune et cette année la Municipalité nous avait convié à cette fête le 21 mai écoulé.

Invités par Mme Wyssa présidente du Grand-Conseil, les présidents des conseils communaux du canton se sont retrouvés le 31 mai au Palais de Rumine à la salle du Grand-Conseil pour partager les expériences des responsables des corps législatifs des 3 niveaux dans notre pays puisque l'invité n'était autre que M. Germanier, valaisan, Président du Conseil National. Intéressante soirée chargée d'informations et d'échanges enrichissants.

Ce printemps, activités soutenues aussi pour les commissions permanentes de gestion et surtout des finances. Merci à leurs membres de s'être réunis à de nombreuses reprises et d'avoir étudié le rapport de gestion mais aussi les délégations de compétences accordées par le législatif à la nouvelle municipalité pour la prochaine législature à quoi est venue s'ajouter l'étude du nouveau collège où il a fallu mettre les bouchées doubles et agir très vite.

Au vu du programme très chargé qui nous attend ce soir, d'entente avec la Municipalité qui a aussi eu une surcharge importante de réunions, nous avons mis sur pied cette séance d'information pour la construction du nouveau collège le mardi 7 juin dernier. Merci à ceux qui ont pu y assister (environ les $\frac{3}{4}$ des conseillers). Nul doute que les excellentes présentations faites ce soir-là vous auront aidés à comprendre et à assimiler les informations contenues dans le préavis.

Il y a eu aussi pas mal d'animations supplémentaires au niveau des secrétaires municipales. Merci d'avoir préparé la masse importante des documents que nous vous avons fait parvenir pour ce soir. Je pense que c'est un record : plus de 160 pages.

J'ose espérer que chacun y aura consacré le temps nécessaire pour s'en imprégner afin de se déterminer tout à l'heure en connaissance de cause.

Le décompte des vacations du Conseil communal pour la dernière législature sera établi et soldé à chacun en juillet probablement, lorsque nous aurons reçu toutes les factures notamment celles de notre dernière soirée.

La législature qui s'achève aura été bien remplie !...et jusqu'à la dernière séance. C'est la plus longue : pour la première fois 5 ans. Je ne vais pas vous faire une rétrospective des 26 séances qui ont eu lieu en cette 8^{ème} législature :

Le Conseil communal a traité 67 préavis. Il est prévu au point 14 de l'ordre du jour le rapport d'activités de la Municipalité. Nul doute que tout y sera relaté, nous n'allons pas faire de doublons.

Je remercie chacune et chacun de son engagement pour mener au mieux la destinée de notre village. Chacun a pris une part active dans les différentes tâches qui lui ont été confiées. Je remercie ici plus spécialement la secrétaire Mme Antoinette Mathey mais aussi Mme Alice Henry et Mme Line Porcello pour les excellents contacts que nous avons et qu'il faut avoir, mes collègues du bureau avec les suppléants occasionnels, toujours prêts et disponibles et vous tous Mesdames et Messieurs les conseillers pour votre discipline lors des séances et votre engagement aux différentes tâches et fonctions pour lesquelles vous avez été désignés.

Ce soir 26 d'entre nous mettent un terme à leurs activités au sein du législatif de Froideville. C'est le plus grand changement 47%. Notre commune évolue, s'agrandit. En résumé : « çà bouge à Froideville ! ».

Un important renouvellement aura lieu aussi à l'exécutif puisque pour 3 municipaux, il ne leur reste que 15 jours pour boucler leurs différents mandats avant de remettre leur fonction. Chacun aura à cœur sûrement d'expliquer les différentes facettes de son dicastère à son successeur, ceci afin de passer la main dans la continuité pour le bien de tous les « Cacatchoux ». Nous devons être reconnaissants à

Mme Françoise Jaccoud
M. Sandro Parisotto et
M. Lucien Casarotto

d'avoir consacré une partie importante de leur temps pendant les années passées à la Municipalité, de s'être mis au service de la collectivité toujours plus exigeante, souvent critique.

Sachant que ceux qui quittent les rangs du Conseil ou de la Municipalité vont rester actifs dans une ou l'autre de nos sociétés ou groupements, nous aurons plaisir à nous retrouver tout prochainement et pour longtemps encore.

J'adresse à tous un merci chaleureux, une bonne santé et vous dis : « au plaisir de vous rencontrer bientôt ! »

Je termine ici les communications que je désirais vous apporter ce soir en précisant à celles et à ceux qui continuent l'aventure que nous nous réunirons déjà après-demain jeudi à 18h.30 pour la cérémonie d'assermentation présidée par M. le Préfet.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Elles suscitent les réactions suivantes de la part de l'assemblée :

M. P. Lancoud aimerait savoir en quoi consistent le concours de St.-Légier/La Chiésaz.

M. M. Pittet annonce qu'une de nos Conseillères y a participé par conséquent il l'invite à nous en parler.

Mme V. Chassot explique que les épreuves consistaient en courses de relais à pied, en trottinette, de tir à l'arc, à la carabine et autres disciplines et que le bénéfice des participations est destiné aux jeunes espoirs sportifs.

M. D. Glur aimerait savoir si la mise à l'enquête publique a déjà été effectuée concernant la nouvelle déchèterie.

M. M. Pittet répond qu'elle a été déposée aujourd'hui et que sa parution dans la feuille des avis officiels aura lieu vendredi 24.06.2011.

5. Préavis No 109/2011 de la Municipalité concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de remplacement d'un tronçon de collecteur au Chemin du Closel

Par la voix de **M. J.-F. Corbaz**, la commission ad hoc fait part de son rapport ainsi résumé : Ayant constaté la nécessité d'intervenir au niveau du tronçon de la conduite d'évacuation des eaux usées et du collecteur sur le tronçon concerné, la commission considère le coût estimatif des travaux. En conclusion elle propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Au nom de la commission des finances, **M. Ph. Weibel** lit le rapport qui se résume ainsi : Reconnaisant le caractère urgent des travaux, la commission se renseigne sur une possible participation des riverains au financement. Elle prend acte qu'il s'agit d'une zone déjà affectée or seules les nouvelles zones peuvent faire l'objet d'une telle contribution. Elle relève cependant qu'un propriétaire a accordé un droit de superficie pour l'implantation ultérieure d'un trottoir. En conclusion, elle propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

M. C.-P Vuilleumier s'étonne du diamètre des tuyaux prévus pour ce tronçon de conduite.

M. L. Casarotto explique que le diamètre de tuyau a été sciemment choisi et qu'il correspond bien aux fonctions de la conduite à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé, c'est à main levée que le préavis présenté par la Municipalité est accepté l'unanimité.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- d'adopter le projet soumis en préavis
- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de fr. 48'000,-
- de lui permettre d'emprunter ce montant, tout ou en partie, auprès de l'établissement financier de son choix, aux meilleurs conditions du moment
- d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

6. Préavis No 110/2011 de la Municipalité concernant son rapport sur sa gestion durant l'année 2010

Comme le prévoit le Règlement, il n'est donné lecture que des conclusions des rapports des commissions permanentes de gestion et des finances, l'intégralité des documents faisant partie du matériel annexé à la convocation des membres du Conseil pour ce soir.

Le Président remercie la Municipalité pour la mise à disposition d'un important document qui, comme chaque année, permet de suivre attentivement l'activité de notre commune. Proposant de le consulter chapitre par chapitre, il ouvre la discussion à ce sujet :

M. A. Blaser, p. 36, chap. 43-44 routes, éclairage public, parcs et promenades, voit qu'en fonction des nouvelles constructions en bordure du domaine public, certains goudronnages sont reportés et se soucie particulièrement pour le quartier du Rossy. Il demande qui va payer les dégâts dus aux constructions.

M. S. Parisotto répond que la commune assumera la remise en état des routes abîmées d'autant plus qu'elles n'avaient pas été faites à l'époque pour le trafic actuel.

M. M. Merz, p 39, chap. 45 ordures ménagères et déchets, demande si, dans la nouvelle déchèterie il y aura la possibilité de mieux trier nos papiers.

M. M. Pittet renseigne qu'actuellement la fluctuation des cours de la récupération du papier peut varier de fr. 25,- à 80,- la tonne en une année. La maison « Retripa SA » qui récupère nos papiers est parfaitement équipée pour séparer les cartons des papiers. Le prix d'une récupération déjà triée ne justifie pas l'investissement. La gestion d'un tri au départ est quasi impossible. La nouvelle déchèterie ne sera équipée que d'une presse afin de gagner du volume en cas de dépôt de cartons non pliés.

M. P.-A. Barraz, p. 63, chap. 15 Bilan, passifs Fonds de réserve, fait remarquer qu'à la rubrique 9282.19 il y a lieu de changer le nom de l'immeuble « Ex-Gerold » puisqu'il a été décidé de l'appeler « l'Atelier ». A la p. 66, chap. 18 Utilisation des compétences, il relève qu'au point 18.2 Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, la rubrique 110.310.1 est une économie et non une dépense et qu'elle mériterait d'être désignée à part.

Le Président ouvre une discussion générale concernant l'intégralité du rapport de gestion. La parole n'étant pas demandée, il le propose à la votation. Le bulletin

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2010
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité.

Proposant à la consultation les annexes du rapport de gestion qui présentent les résumés des comptes des Associations dont nous faisons partie, **le Président** demande s'il y a des questions à leur sujet.

M. A. Miéville, concernant l'Association pour l'épuration des eaux « Bassin supérieur du Talent », s'étonne du nombre d'habitants dont l'AET a tenu compte dans sa répartition en fin décembre 2010 pour Froideville (1841 hab. alors qu'aujourd'hui nous ne sommes que 1840 hab.)

M. J.-F. Thuillard explique qu'il s'agit d'une répartition en « équivalent habitant » qui tient compte des commerces, des écoles ou des places assises dans un restaurant par exemple.

7. Comptes 2010

Le Président, s'appuyant sur le rapport de la Fiduciaire qui a contrôlé les comptes de la commune et qui figure en annexe du rapport de gestion, propose de parcourir chapitre par chapitre le fascicule contenant le résumé des comptes adressé à l'Etat.

M. A. Blaser, au tableau des charges par nature aimerait connaître le détail du point 365 « Aides, subventions à des institutions privées ». Il aimerait savoir ce que l'on entend sous l'appellation « privées ».

M. R. Gerber l'invite à consulter le rapport de gestion sous toutes les rubriques se terminant par 365 ; il obtiendra ainsi le détail des associations qui reçoivent une aide. Le boursier ajoute qu'il s'agit d'une rubrique comptable formulée par le Canton.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée et à l'unanimité que les comptes 2010 sont acceptés.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

d'approuver les comptes ainsi que les compléments de budget qu'impliquent les différents amortissements, attributions complémentaires aux réserves et les renoncations à certains prélèvements aux réserves

Il ressort du rapport de gestion que les comptes 2010 laissent apparaître

un bénéfice de

fr. 73'279,36
=====

8. Préavis No 116/2011 de la Municipalité concernant le crédit de construction d'un nouveau collège au Centre scolaire du Bas de la Fin

Par la voix de **M. A. Marti** la commission ad hoc donne le résultat de son étude du projet de construction et relate la description détaillée de son évolution. Elle termine son rapport en développant les critères qui ont fondé ses appréciations : ce sont le besoin lié à l'évolution de la population, l'avantage de la création d'un nouveau collège par rapport à l'agrandissement du collège du Platane, l'harmonie et l'esthétique de l'ensemble d'infrastructures scolaires, l'intégration d'équipements de production d'énergies renouvelables disponibles à court terme, le réaménagement des espaces extérieurs, la réalisation de l'ensemble du projet, dans une phase globale, permettant des économies au niveau de la toiture avec la pose de panneaux solaires et l'implantation d'une chaufferie en sous-sol du bâtiment évitant la création de nouvelles constructions. En conclusion la commission ad hoc propose au Conseil communal d'adopter le préavis tel que présenté.

Au nom de la commission des finances, **M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport ainsi résumé : consciente de l'importance de l'investissement, la commission relève que le projet apporte une réponse aux besoins immédiats et futurs. Elle constate que la construction intègre une production d'énergie thermique et électrique renouvelable et d'approvisionnement local qui offre un potentiel de revenus intéressant. Elle félicite la Municipalité d'avoir su s'entourer de spécialistes compétents qui ont répondu aux différentes problématiques liées à la croissance démographique de notre commune en mettant en œuvre les principes du développement durable. En conclusion, compte tenu que le montant du préavis pour le collège uniquement figure sur le plan des investissements, elle propose que l'assemblée approuve le préavis tel que présenté.

Le Président propose de factionner cet important préavis en consultant les 4 premières pages traitant de l'historique.

M. J.-R. Yersin la p. 3 du préavis présente un tableau établi sur trois critères ayant une valeur différente, il aimerait connaître quel sont ces critères.

M. A. Marti apporte une réponse partielle de mémoire :

- 1^{er} critère : qualité économique globale de l'offre
- 2^{ème} concept d'intervention technique et architecturale
- 3^{ème} organisation des candidats

M. S. Casarotto s'étonne que le WC handicapé se trouve à l'étage.

M. de Benoit, architecte explique que ce WC est également destiné au personnel enseignant, qu'il était judicieux qu'il se trouve à l'étage de la salle des maîtres, que le bâtiment est équipé d'un ascenseur permettant l'accès sans barrière architecturale à une personne handicapée au WC approprié.

M. M. Pittet confirme que ce WC est réservé avant tout au personnel enseignant et que le cas d'utilisation par une personne handicapé est, il le souhaite, moins fréquent, de plus l'équipement d'un ascenseur facilite l'accès à l'étage.

M. M. Merz, p 5 sous organisation spatiale – généralités, lit : un sous-sol contenant les techniques et une centrale de chauffage à plaquettes forestières desservira l'ensemble des bâtiments avoisinants, présents et futurs. Il demande si les tuyaux véhiculant la chaleur sont compris dans ce chantier.

M. J.-F. Thuillard répond que la tuyauterie pour le chauffage à distance est prévue jusqu'en bordure de parcelle.

M. A. Blaser, p. 11, se souciant d'économie d'énergie, demande à supprimer la commande électrique pour les stores.

M. J.-F. Thuillard rétorque : la comparaison entre les deux systèmes, manuel ou électrique, donne une différence de prix insignifiante. Il n'a pas été envisagé la pose d'une tringlerie manuelle à travers toute la cloison. De plus il y aura un interrupteur général. La commande des stores n'est pas électronique.

M. M.-H. Schwab, p. 12 équipement d'exploitation, aimerait savoir ce qui est compris dans l'équipement « standard d'école » en matière de câblage informatique. Il demande s'il a été prévu des liaisons entre les collèges.

M. J.-F. Thuillard rassure : les liaisons entre collèges sont prévues et tous les collèges seront reliés au réseau cantonal. Le standard prévoit un beamer à chaque classe.

M. de Benoit va rencontrer l'ingénieur électricien pour fixer ces détails, ce dernier équipe beaucoup d'école et sait ce qui est demandé.

Mme J. Schürch souhaiterait l'équipement identique que le collège de « la Combe » à Cugy.

M. J.-F. Thuillard assure que toutes les classes du nouveau bâtiment seront équipées, les autres feront l'objet de la rénovation des collèges du Platane et de la Fontaine.

M. M.-H. Schwab, p 12, installation de cellules photovoltaïques, trouve l'installation très chère par rapport au rendement qu'elles amènent et demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir également la production d'eau chaude.

M. J.-F. Thuillard répond que la production d'eau chaude sur un site scolaire n'est pas du tout avantageuse car il y est consommé très peu d'eau chaude.

M. P.-A. Barraz, p. 15 coûts, se soucie, avec le système proposé de chauffage à plusieurs chaudières, d'avoir plusieurs contrats de maintenance à payer et demande s'il ne serait pas préférable d'échelonner les installations et s'il en est tenu compte dans la réflexion.

M. J.-F. Thuillard explique que dans le préavis tout est compté dans la globalité partant de l'idée d'obtenir un financement. Il reste à négocier avec les commerçants qui seront mis en concurrence et à prendre l'option la plus avantageuse et tenant compte de tous les critères de coût.

M. D. Freymond, se souciant de l'augmentation du coût du nouveau projet comprenant le système de chauffage, demande s'il n'y pas lieu de reconsidérer le montant de notre plafond d'endettement.

M. M. Pittet acquiesce, estimant qu'il manque actuellement un million environ. Il explique que la nouvelle Municipalité a comme première tâche de présenter un nouveau plafond d'endettement dans les 6 premiers mois de la prochaine législature et présentera pour cela un préavis au Conseil communal. Ce plafond va évoluer automatiquement en fonction de l'augmentation de notre population et nous serons dans le tir.

M. A. Blaser, p. 17, désignation des travaux, point 8 équipement, trouve exagéré le coût de fr. 555'000,- pour la rénovation totale du parvis, déplacement basket, réfection saut.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il est prévu l'organisation totale du parvis comprenant la modification du terrain de basket actuel afin de récupérer les niveaux dans le but de créer, au centre des bâtiments, un préau (genre place de village). Il va être réalisé un nouvel aménagement du terrain de basket et la réfection de la piste de saut. Les travaux comprennent également la construction d'un couvert de liaison entre le collège de la Fontaine et le nouveau bâtiment, la démolition de l'ancien et la création d'un couvert de liaison avec le collège du Platane.

M. P.-A. Barraz demande s'il est prévu de louer de nouveaux locaux comme le réfectoire.

M. J.-F. Thuillard répond que la bibliothèque et la ludothèque seront à disposition du public, la salle de rythmique conviendra aux sociétés du village, quant au réfectoire il sera difficile d'envisager de pouvoir le louer pour des raisons de timing entre l'occupation des élèves et la remise en état des locaux. Le foyer de la salle de gym restera à disposition de la population du village.

M. M.-A. Boillat, concernant la cohabitation entre le chantier et la présence des enfants demande si on pourrait imaginer l'aménagement d'un terrain de jeu sur la propriété que la commune vient d'acheter.

M. J.-F. Thuillard reconnaît que ce problème mérite réflexion, il met toutefois des réserves quant à cette proposition à cause de la route à traverser. Il assure que le chantier sera isolé par des grillages qui le rendront inaccessibles aux élèves. Le parking sera partiellement réservé au matériel de chantier et à l'accès des camions.

Mme J. Schürch, pour prolonger la question de M. Boillat demande s'il serait possible de construire le nouveau terrain de basket en premier pour offrir aux enfants un lieu de préau supplémentaire.

M. J.-F. Thuillard répond que tout est à organiser au niveau des entreprises qui vont travailler. Il prend note des remarques.

M. C. Clément aimerait connaître la capacité totale des trois collèges.

M. J.-F. Thuillard renseigne : 13 classes et 2 demi-classes

M. A. Blaser demande quelle est l'augmentation du coût de l'élève.

M. J.-F. Thuillard explique que le coût de l'élève ne va pas changer car au niveau de l'ASICE les frais sont dilués en proportion du nombre d'élèves, d'autre part l'Association scolaire va nous louer une classe de 22 élèves.

M. M. Pittet confirme en précisant que les frais supplémentaires seront assumés par la commune.

Le Président ouvre une discussion générale sur l'intégralité du préavis.

M. J.-F. Corbaz demande quelle incidence cette dépense aura sur nos impôts et s'il est prévu d'engager un deuxième concierge.

M. J.-F. Thuillard le rassure en disant qu'il y aura certainement lieu d'engager du personnel supplémentaire.

M. M. Pittet explique que si la situation économique perdure, au vu des résultats de ces dernières années la commune peut se permettre de supporter cette charge scolaire annuelle de fr. 500'000,- tenant compte de la réfection du collège du Platane. D'autre part, il explique que l'augmentation de la population va nous amener des rentrées supplémentaires, et que l'on pourrait théoriquement envisager aujourd'hui de continuer avec le taux d'imposition actuel mais que, dans la mesure où d'autres charges seront à assumer pour l'avenir, il ne peut alors plus assurer qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts.

Mme J. Schürch relate qu'il ressort d'une discussion avec ses élèves quant à l'emplacement du nouveau collège, que le déplacement des jeux ne pose pas de problème mais que la survie du poirier est une vraie préoccupation pour eux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas sollicité, c'est à main levée que le préavis No 116/2011 est accepté à l'unanimité avec acclamation de l'assemblée.

Avec un soupir de soulagement : « ça a bien été !... », **Le Président** remercie chaque membre d'avoir bien étudié le volumineux dossier. Il relève que la séance préparatoire du 7 juin écoulé était nécessaire car elle a permis à chacun de « ruminer » afin d'être prêts à ce qui l'attendait ce soir.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit extraordinaire de fr. 8'963'000,- pour la construction d'un collège avec chauffage à bois, panneaux photovoltaïques, rénovation du parvis, déplacement du terrain de basket et rénovation de l'espace saut
- d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans
- de dissoudre la « réserve de constructions scolaires futures » sur une période de 30 ans

1. Préavis No 111/2011 de la Municipalité relatif à la réorganisation territoriale de l'Association Régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

Par la voix de **M. M.-A. Boillat**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui se résume ainsi : S'étant imprégnée du contenu du préavis elle relate sa réflexion au sujet des deux points essentiels :

1. Dans le conseil intercommunal, accorder au délégué de la commune une voix par tranche de 500 habitants (ce rapport est pris en compte uniquement pour les élections et en cas de vote contesté.

2. Accepter les modifications budgétaires proposées, c'est-à-dire une augmentation des charges liées à de nouveaux frais d'investissement et de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas de surcoûts des prestations sociales accordées aux habitants de la région.

Au terme de son analyse, se ralliant aux propositions faites dans le préavis, la commission ad hoc en propose l'acceptation.

M. A. Miéville demande combien de communes compte le groupe dont Froideville fait partie.

Mme F. Jaccoud répond une cinquantaine si l'on tient compte encore des fusions de communes.

M. A. Blaser ne comprend pas pourquoi une restructuration coûte plus cher.

Mme F. Jaccoud explique que l'agence d'Echallens doit adapter ses locaux et en envisager de nouveaux.

M. A. Miéville s'inquiète si cette surcharge de coût pour Froideville env. fr. 36'000,- (1780 hab. x fr. 21,32) est comprise dans notre budget communal sous rubrique « agence intercommunale d'assurances sociales, » fr. 40'000,-.

M. M. Pittet rassure en disant que tout est compris, l'augmentation n'est pas énorme puisqu'elle représente fr. 1,09 par habitant. Il explique que la commune, mécontente, a tenté de proposer de créer une antenne avec l'agence du Mont-sur-Lausanne déjà en place et de créer un autre groupe à Echallens avec les nouvelles communes. Mais M. Maillard n'est absolument pas entré dans cette proposition. Nous n'avons plus qu'à assumer et accepter les coûts supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt le débat et passe à la votation. Le bulletin secret n'est pas sollicité, c'est à main levée que le préavis 111/2011 est accepté à l'unanimité.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- d'approuver les modifications de l'article No 15 des statuts de l'ARASPE
- d'accepter les modifications budgétaires proposées.

10. Préavis No 112/2011 de la Municipalité sur la demande d'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, pour la durée de la législature 2011/2016, ainsi que sur la demande d'autorisation générale d'emprunter auprès d'autres institutions financières

Au nom de la commission des finances, **M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport ainsi relaté : Les relations avec la Banque Raiffeisen, implantée sur le territoire communal, sont bonnes. Il n'y a dès lors pas de raisons de changer la pratique actuelle. Par conséquent, compte tenu que la délégation de compétence soit utilisée à bon escient et permette de faciliter le travail de la Municipalité, la commission propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la votation est proposée, le bulletin secret n'est pas exigé, c'est à main levée que le préavis 112/2011 est accepté à l'unanimité.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès de la Banque Raiffeisen du Gros-de-Vaud, ceci pour la durée de la législature 2011/2016
- d'agréer cet établissement au sens de l'article 44, paragraphe j, 2^{ème} alinéa de la loi du 28 février 1956 sur les communes
- de renouveler à la Municipalité l'autorisation générale d'emprunter auprès des établissements de son choix, ceci pour la durée de la législature 2011/2016.

11. Préavis No 113/2011 de la Municipalité concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011/2016

Par la voix de **M. Ph. Weibel** la commission des finances soumet le rapport suivant : La commission a posé la question d'un éventuel besoin de relever le plafond de la délégation. M. Le Syndic a répondu qu'il n'en voyait pas la nécessité et que la limite actuelle de fr. 5'000,- était suffisante. Dans la grande majorité des cas où cette limite est dépassée, il s'agit de dépenses sur lesquelles la Municipalité n'a pas de maîtrise (voir chap. 18, p. 66 du rapport de gestion 2010). En conclusion et compte tenu que cette délégation de compétence soit utilisée à bon escient et permette de faciliter le travail de la Municipalité, la commission propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

A l'ouverture du débat, il y eu aucune intervention de la part des membres du Conseil. **Le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 113/2011 est accepté à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'autoriser la Municipalité de Froideville à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de fr. 5'000,- par compte de fonctionnement
- de prier la Municipalité de soumettre ces dépenses à l'approbation du Conseil communal conformément aux dispositions légales
- d'arrêter ces modalités pour la durée de la législature 2011/2016

12. Préavis No 114/2011 de la Municipalité relatif à la demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ne pouvant dépasser Fr. 30'000.00 par cas pour les aliénations et Fr. 100'000.00 par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2011/2016

M. Ph. Weibel lit le rapport de la commission des finances ainsi libellé : Pour cette dernière délégation, la commission juge important que la Municipalité puisse agir rapidement et discrètement pour le bien de notre Commune. La Commission est d'ailleurs régulièrement consultée pour les objets d'importance et se félicite des bons rapports existants avec le responsable du dicastère des finances. En conclusion et compte tenu que cette délégation de compétence soit utilisée à bon escient et permette de faciliter le travail de la Municipalité, la Commission propose que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis. La parole n'étant pas demandée, il clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas désiré, c'est à main levée que le préavis No 114/2011 est accepté à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, ne pouvant dépasser fr. 30'000,- par cas pour les aliénations et fr. 100'000,- par cas pour les acquisitions, charges éventuelles comprises, en précisant que cette autorisation échoit le 30 juin 2016, fin de la nouvelle législature.

13. Préavis No 115/2011 de la Municipalité sur sa demande d'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, pour la durée de la législature 2011/2016

Par la voix de **M. P.-A. Barraz**, la commission ad hoc donne son rapport ainsi libellé : En acceptant ce préavis, le Conseil communal autorise la Municipalité à plaider afin de poursuivre toute action en justice dans le but de sauvegarder au mieux les intérêts de la Commune. Avec cette autorisation générale de plaider, la Municipalité peut agir plus rapidement et plus simplement, souvent en utilisant les compétences de ses propres membres, réalisant ainsi des économies substantielles. La Commission rappelle également que la Municipalité est tenue de rendre compte de l'emploi qu'elle ferait de cette autorisation à l'occasion du rapport de gestion annuel. Sur ces bases, la Commission propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Par conséquent le débat est clos et la votation proposée. Le bulletin secret n'est pas exigé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 115/2011 est accepté.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider dans les limites de ses compétences, ceci pour la durée de la législature 2011/2016 conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 8 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, état au 1.1.2011, ainsi qu'à l'article 17, alinéa 8 du règlement du Conseil communal de Froideville mis en vigueur le 23.10.2011.

14. Rapport d'activité de la Municipalité - législature du 01.07.2006 au 30.06.2011

Le rapport d'activité de la Municipalité, lu par M. Michel Pittet, Syndic, est annexé au présent procès-verbal

15. Propositions individuelles et divers

M. A. Miéville concernant la construction d'un trottoir en bordure de la route du Chalet-à-Gobet, rappelle que nous avons essayé de faire ajouter une piste cyclable sur la nouvelle enquête, ce que le canton refusait. Il aimerait savoir à quoi en est ce projet aujourd'hui.

M. M. Pittet a téléphoné ce jour-même au voyer dans le but de relancer les services de l'Etat qui nous avaient promis une réponse qui n'est jamais venue. Selon avis du voyer, il est très dangereux de marquer une bande cyclable sur ce tronçon de route car il n'y a plus assez de place pour croiser en cas de présence d'un cycliste. A son insistance, le nom d'un collaborateur spécialisé du service des routes lui a été donné. Il prendra contact dès demain mais pour le moment il n'arrive pas à imposer notre point de vue.

M. M. Merz relève - dans l'Echos du Gros-de-Vaud : Bottens « les déprédations et vandalisme causés aux biens communaux s'élèvent à fr. 30'000,- par année ». – dans 24 heures : Prilly « les collectivités n'en peuvent plus face aux multiples déprédations, incivilités et autres destructions de biens publics... dépenses qui se chiffrent en centaines de milliers de francs chaque années, importantes sommes que nous pourrions utiliser à améliorer les structures sociales, culturelles et sportives de nos collectivités... Froideville n'est pas épargné non plus par le phénomène et il souhaite qu'elle ne devienne pas « Villechaude » Passant le relais aux nouveaux conseillers à qui il cède sa place, il remercie la secrétaire et lui exprime sa reconnaissance pour avoir su transcrire ses plaintes de retraité dans les procès-verbaux. Il pose encore une question, pour laquelle il a écrit à la Municipalité, concernant le danger que présente la nouvelle déchèterie côtoyant la route cantonale. Etant donné que les camions venant de Montheron devront tourner en empruntant le giratoire devant la laiterie, il se demande si les usagers de la déchèterie devront tourner au giratoire de Cugy pour rentrer chez eux.

M. M. Pittet a bien reçu sa lettre à laquelle la Municipalité va répondre. Il répète ce qui avait été convenu avec les Services de l'Etat : l'obligation d'utiliser le giratoire pour manœuvrer n'est valable que pour les camions car ils constituent un certain volume. Les automobilistes arrivant de Froideville sont du bon côté. Quelques arbres seront abattus de façon à améliorer la visibilité pour le trafic sortant de la déchèterie.

Il va se renseigner sur la possibilité de faire fonctionner un feu clignotant pendant les heures d'ouverture de la déchèterie.

M. Ph. Tacconi emprunte régulièrement la route du village pour se rendre à son lieu de travail, Echallens. Au volant de son véhicule il fut confronté un jour à un petit jeune qui traversait en courant, en plein carrefour ch. Montaney – rte d'Echallens au niveau des nouvelles habitations. Il demande si le passage piétons qui avait été enlevé pour différentes raisons va être remis vu qu'un nouveau quartier s'est construit à cet endroit. D'autre part il trouve dangereux pour les piétons la solution d'un trottoir plat à la rue du Village.

M. J.-F. Thuillard rappelle que la solution du trottoir plat permet de croiser un transport public et facilite les bordiers qui doivent le franchir.

M. M. Pittet, se référant à la loi sur la circulation routière, déclare que les trottoirs ne sont pas faits pour les voitures. Le trottoir plat va permettre d'éviter un problème dans la largeur d'exploitation de la route elle-même et l'automobiliste qui l'emprunte le fait sous sa responsabilité.

M. M.-A. Boillat, à la fin de la législature, remercie très sincèrement au nom du Conseil le Président qui a mené les séances avec brio et avec un rythme soutenu. Il le qualifie de bon chef d'orchestre qui a su donner quelques soupirs pour nous permettre de réfléchir afin de toujours bien décider. Il remercie également la Municipalité et la félicite pour la décision prise pour la façade de la grande salle. Il est heureux de constater que même en découvrant de mauvaises surprises, il a été trouvé des solutions relativement raisonnables qui n'ont pas retardé les travaux.

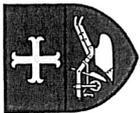
Le Président remercie et déclare qu'il a toujours plaisir à présider. Il félicite chacun pour sa discipline grâce à laquelle tout se passe bien. Il souhaite « bon vent ! » à ceux qui nous quittent ce soir et compte bien les revoir à d'autres occasions. Il donne rendez-vous à ceux qui continuent à après demain pour l'assermentation, une demie heure plus tôt (18h.30), car M. le préfet a d'autres villages à visiter le même soir dans le Jorat. Il remercie également M. de Benoit pour les renseignements qu'il a apportés à l'assemblée. Il lève la séance à 21h.30.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

<p>Le Président</p>  <p>Olivier Martin</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>Antoinette Mathey</p>
---	--	---

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 27 juin 2011



Municipalité de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

tél. 021/881.22.27
fax 021/881.22.38

info@froideville.ch

1055 Froideville, le 21 juin 2011

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 21 JUIN 2011

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1. Préavis 107/2011 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 160'000.00 pour réfectionner les crépis et peintures de la grande salle.

Lors de la discussion dans le cadre du dernier Conseil, M. Boillat avait soulevé le problème de l'amiante pouvant se trouver dans d'anciens matériaux. Sur ces bases, une analyse a été commandée, révélant certains problèmes. La solution consistant à enlever les anciens crépis et à les éliminer aurait fait doubler le crédit demandé. Selon avis du peintre et avec l'accord de la SUVA, il a été décidé de poser une nouvelle isolation de 4 cm sur les surfaces existantes, moyennant la prise de certaines précautions. Les percements pour fixer ces nouveaux éléments doivent se faire par une entreprise spécialisée. En pratiquant de la sorte, nous minimisons les frais et augmentons les performances de l'enveloppe thermique du bâtiment. Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Maintien du crépi existant. Recouvrement par une nouvelle isolation de 4 cm. Augmentation des fixations mécaniques et pose de nouvelles tablettes de fenêtres.

Plus-value sur le devis du peintre :

Fr. 3'000.00

- Coupe creuse et réfection du bitume sur le pourtour du bâtiment pour l'étanchéité de la nouvelle isolation :

Fr. 5'500.00

- Modifications des descentes d'eau pluviales et divers petits travaux :

Fr. 3'500.00

Total des plus-values :

Fr. 12'000.00

Les travaux ne pouvant attendre, la Municipalité a informé la Commission des finances de cette situation. Etant dans l'impossibilité de convoquer une séance du Conseil suffisamment rapidement, ces deux entités ont décidé d'accepter ces augmentations de coûts.

2. Préavis 63/2007 – Crédit extrabudgétaire pour financer les prestations relatives à l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

Ces études ont été menées à terme et nous avons reçu cet important document, qui nous sera très utile pour la gestion de nos investissements futurs dans ce domaine de l'épuration. Le décompte financier final s'établi comme suit :

Crédit accordé : Fr. 149'000.00 Coûts effectifs : Fr. 135'914.65

A déduire :

Subvention cantonale Fr. 49'500.00 Subvention reçue : Fr. 49'376.00

Subvention fédérale Fr. 43'500.00 Subvention reçue : Fr. 43'204.00

Crédit accordé Fr. 56'000.00 Coûts définitifs : Fr. 43'334.65

Economie

Fr. 12'665.35

Fr. 56'000.00

3. Nouvelle déchèterie.

En vue de financer une partie des travaux, la Municipalité a contracté un nouvel emprunt de Fr. 500'000.00 auprès de la SUVA à un taux de 2,45%, bloqué pendant 8 ans.

4. Apprenti agent d'exploitation.

Consentie de son devoir de formateur, la Municipalité a décidé de créer un poste d'apprentissage pour cette formation, sous la responsabilité de M. Jürg Leiser. Une annonce, fort coûteuse au demeurant, a été insérée dans le journal 24 Heures, placée sur notre site internet, et affichée au pilier public ainsi que sur le panneau d'affichage du Collège secondaire à Cugy.

Nous n'avons malheureusement reçu qu'une seule candidature correspondant à nos attentes et à laquelle nous n'avons pas été en mesure de donner une suite favorable.

5. Cambriolages

Les bureaux de l'Administration communale ont été victimes de deux cambriolages dans un court laps de temps. Seul l'argent intéressait les voleurs puisqu'ils ont dérobé la première fois un peu plus de Fr. 2'000.00 et la deuxième fois env. Fr. 400.00. Notre assurance nous a remboursé ces sommes ainsi que les réparations des dégâts au mobilier dus aux infractions, sous déduction de la franchise. Un cambriolage a également eu lieu dans le collège du Platane, où certaines caisses de classes ont été subtilisées, ainsi qu'à la bibliothèque.